



**Avis de publicité préalable à la conclusion de baux emphytéotiques administratifs
suite à des candidatures spontanées**

La ville de Lézignan-Corbières a reçu des manifestations d'intérêts spontanées pour l'occupation d'une partie du domaine public aéronautique dont elle est propriétaire sur le site de l'aérodrome de Lézignan-Corbières, en vue d'y installer des activités liées à l'aéronautique, justifiant d'un accès aux pistes et contribuant au développement du site.

Afin de satisfaire aux dispositions l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui dispose que :

« Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par la publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente », et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la ville de Lézignan-Corbières pour l'exercice de d'activités économiques.

La commune de Lézignan-Corbières procède à une publicité préalable à la délivrance de titres d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Nature du titre d'occupation	Bail Emphytéotique Administratif
Objet du titre d'occupation	Activités liées à l'aéronautique et justifiant d'un accès aux pistes et contribuant au développement du site de l'aérodrome.
Caractéristiques du lieu occupé	Une emprise foncière (terrain nu) pour la construction d'un bâtiment en vue de l'installation d'activités liées à l'aéronautique et justifiant d'un accès aux pistes et contribuant au développement du site de l'aérodrome.
Caractéristiques principales du titre d'occupation	L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Les conditions spécifiques à respecter, liées à la nature du site de l'aérodrome, seront détaillées dans le bail emphytéotique administratif. <u>Durée envisagée de l'occupation :</u> 30 ans <u>Montant prévisionnel de la redevance de l'occupation :</u> Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant sera fixé conformément à la grille tarifaire en vigueur votée par le Conseil Municipal de Lézignan-Corbières. L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.
Présentation des candidatures	Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : - Le plan d'implantation du futur bâtiment - Le détail de l'activité envisagée - Les références professionnelles - L'attestation d'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) - L'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année en cours

Les critères de sélection	- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, mesures envisagées pour respecter la réglementation aéronautique : 70% - L'expérience : 30 %
Renseignements d'ordre technique et administratif	Stéphane TRAYAUD, DGA : 04.68.27.10.32 stephane.trayaud@lezignan-corbieres.fr Stella CAMARASA : 04.68.27.10.32 stella.camarasa@lezignan-corbieres.fr
Date limite d'information pour candidater	Date limite de réception des propositions des candidats : 08 février 2021 à 16h00 Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte. La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée par mail à stella.camarasa@lezignan-corbieres.fr
Date de parution de l'avis	08 janvier 2021

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la ville de Lézignan-Corbières pourra délivrer au candidat ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.